

DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.20 réaménagement d'une salle de classe maternelle en salle élémentaire.doc

L'an deux mille dix et le six avril,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2010

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS

Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de la mise en fonction en septembre 2010 des deux nouvelles classes maternelles, la commune pourra restituer au Conseil Général les deux classes préfabriquées qu'elle utilise actuellement et devra réaménager la classe maternelle actuellement abritée dans l'ancien bâtiment scolaire en classe élémentaire.

Pour cela il présente les plans d'aménagement proposé par le bureau d'ingénierie 3D, et demande au conseil de se prononcer sur ce projet.

Le dossier 3D présente 3 variantes quant à la réaffectation de l'espace atelier de la classe maternelle actuelle. Les trois variantes concernent différentes répartitions d'espaces de rangement et d'activité.

La commission des bâtiments s'est réunie le 15 mars dernier et propose de retenir la solution prévoyant d'utiliser l'ancien atelier en tant que salle d'informatique et/ou bibliothèque.

Le corps enseignant consulté demande qu'il n'y ait pas de cloison entre la salle de classe et ce futur espace informatique/bibliothèque de façon à faciliter la conduite de ces activités par l'enseignant en charge de la classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ **Retient la solution proposée par la commission des bâtiments en l'amendant du souhait formulé par le corps enseignant : à savoir qu'il n'y ait pas de cloison entre cet espace informatique/bibliothèque et l'espace consacré à la salle de classe proprement dite.**
- ♦ **Donne pouvoir à M le MAIRE pour lancer les marchés de maîtrise d'œuvre, en sollicitant le cabinet 3D, de manière à ce que ces travaux puissent être réalisés au cours des vacances scolaires d'été, et puissent être utilisés dès la rentrée de septembre.**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD